

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	7
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à 19 heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 06 décembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1^{er} Vice-Président.

CONVOCATION

Datée	du 06/12/24
Affichée	le 06/12/24

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-Ville de L'Aigle

Étaient présents : Philippe VAN-HOORNE
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Jean SELLIER, Michel LE GLAUNEC, Virginie VIOLET

Monsieur VAN-HOORNE, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
L'Aigle	15 rue Henri Besnard	CDC	autonomie	27/11/24	354,00 €
La Ferté en Ouche	7 rue du Mesnil Rousset, La Ferté en Ouche	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	28/10/24	2 100,00 €
Saint Ouen sur Iton	9 rue Louis Hamel	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	28/10/24	2 100,00 €
L'Aigle	16 rue Maurice Denis	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	28/10/24	2 100,00 €
Rai	8 Cité Marin Marais	CDC	précarité énergétique et sortie de passoire thermique	28/11/24	2 100,00 €
Moulins la Marche	9 rue de la Gaularderie	CDC	autonomie	28/11/24	483,00 €
				Total	9 237,00 €

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241212-2024-12-12-237-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 DEC. 2024
Publié en ligne le 13 DEC. 2024
Certifié exécutoire

Pour Le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VAN-HOORNE

